

supériorité de travail et infériorité de prix, qualités que réunissent incontestablement les deux pompes construites ici par M. Lemoine.

Les grands journaux qui reproduiront cet article rendront service à l'industrie.

**LA SAINT JEAN-BAPTISTE.**—Lundi dernier, jour de la Saint-Jean-Baptiste, patron adoptif des Canadiens, il s'est fait une consommation prodigieuse de feuille d'érable emblème que l'on a pu voir à un grand nombre de bougonnières. Si je ne suivais que ma disposition, j'approuverais hautement ces démonstrations; mais il n'y aurait rien de fantastique. Je déclare donc que patron et emblème sont maladroitement choisis: d'abord Saint-Jean-Baptiste est de mauvais augure pour le pays puisqu'il eut la tête tranchée injustement par ordre d'un tyran étranger; et puis l'emblème ne convient pas non plus par le tems qui court, puisque l'érable est l'arbre qui donne du sucre lorsqu'on le maltraite. Des feuilles d'épine eussent été bien plus analogues au point où en sont les choses.

**D'UN PROVERBE FAUX ET D'UN PRÉJUGÉ VRAI.**—On dit communément que **PIERRE QUI ROULE N'AMASSE PAS MOUSSE.** Cependant le procureur-général de la province qui n'a fait depuis deux ans que rouler de Québec à Montréal et de Montréal à Québec, se raffraichissant aux Trois-Rivières, bien entendu, a fait copieuse récolte de mousse. De tous les employés du gouvernement qui ont cultivé la mousse cette année, (Dieu et la caisse publique savent, hélas! qu'il en est beaucoup) l'avocat-général, celui qui a le plus roulé, en a ramassé le plus et fut le plus heureux. Ce n'est pas étonnant, comme dirait le préjugé: il a tant de corde de pendu dans sa poche.

Si le Conseil Spécial se dispose à renouveler pour l'an prochain l'Ordonnance qui défend de porter et de garder chez soi des armes meurtrières, attendu qu'elles menacent le repos public et donnent le moyen d'ébranler la société jusque dans ses fondements, je prie bien l'honorable conseil de ne pas oublier cette fois les docteurs qui gardent chez eux et portent impunément au dehors des remèdes au moyen desquels ils menacent l'ordre public et peuvent ébranler aussi la société jusque dans ses fondements.

**MONSIEUR L'ÉDITEUR.**

Je crois qu'il n'est pas de plus sot défaut que l'orgueil, pas de plus sottie manie que celle des titres; or il faut que je vous dise que j'eus il y a quelque tems, l'occasion d'observer un cas magnifique de ces deux sottises réunies sous le même chef. Lorsque les jeunes imprimeurs se préparaient à jouer la comédie, ils faisaient circuler des listes de souscription afin d'obtenir des signatures; sur celle qu'on me présenta, je fus surpris, mais pas du tout étonné, d'y voir le nom que l'on voit partout, celui de Jos. Laurin. Il n'y a rien d'étonnant là, diriez-vous, D'accord; mais laissez-moi fuir. Vous savez que la feuille était divisée en trois colonnes intitulées: **Noms, Professions, Places Retenues.** Au bas d'une page se pressaient les noms de messieurs du barreau, du commerce, de citoyens marquans qui s'y étaient mis par une politesse pleine de modestie; mais tout au haut l'on y voyait inscrit courageusement: **JOS. LAURIN, GENTILHOMME, PARTERRE.** Si ce monsieur était un plaisant